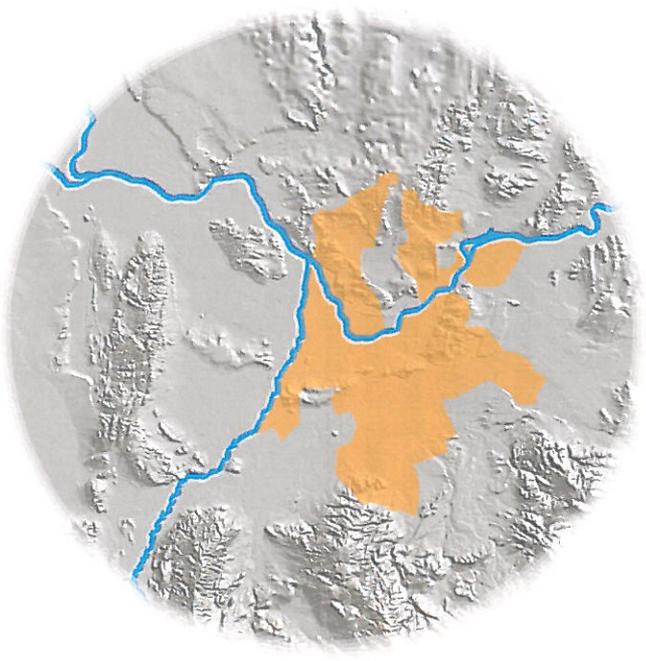
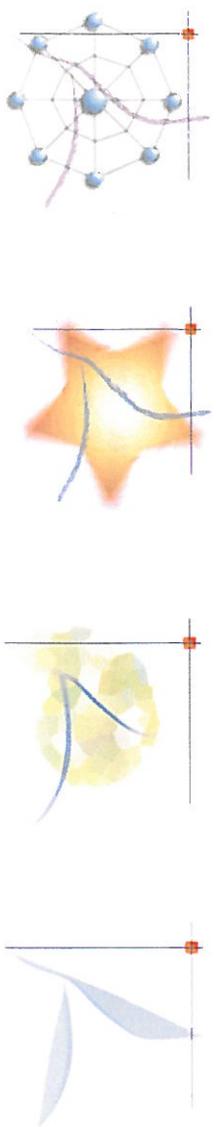


Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin de vie d'Avignon

Bilan de la concertation



Document pour arrêt
Comité Syndical du 15 décembre 2010

Introduction :

Rappel du code de l'urbanisme :

La loi SRU du 13 décembre 2000 a procédé à une généralisation de la phase de concertation pour l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale.

Conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, l'organe délibérant du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon (le Comité Syndical) doit délibérer sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée du projet d'élaboration, les élus des 26 communes, les habitants, les associations locales, les acteurs du territoire et les autres personnes concernées.

L'élaboration du projet de SCOT a été menée avec ce souci d'associer l'ensemble des acteurs qui interviennent dans l'aménagement et le développement d'un territoire.

Les 3 points traités dans ce bilan de la concertation sont :

- **Premier point** : la mise en œuvre des modalités de la concertation définies dans la délibération n°2004-21 du 19 avril 2004.
- **Second point** : la large concertation et participation des élus du territoire
- **Troisième point** : l'association des personnes publiques associées, des acteurs socio-économiques et des associations tout au long de la procédure

Premier point : La mise en œuvre des modalités de la concertation définies dans la délibération n°2004-21 du 19 avril 2004 au lancement du SCOT

Cette délibération comportait 6 points :

1- Création d'un site internet intitulé « Avignon Bassin d'En-Vie »

Le site internet a été créé par la société Garance en 2005. Il a été amendé au fur et mesure avec les diverses productions et pièces administratives : délibérations... En effet, l'ensemble des documents et informations concernant le SCOT du bassin de vie et son état d'avancement sont accessibles à tous à l'adresse suivante :

www.avignon-bassindevie.fr

Ce site a été refondu en 2010, pour le rendre plus ergonomique.

Il continuera à être alimenté tout au long de la mise en œuvre du SCOT.



Interface du site Internet du SMBVA

2- Réalisation d'une plaquette de présentation du Syndicat mixte du SCOT et de la procédure

Au lancement de la procédure de SCOT, une plaquette de présentation du syndicat mixte à destination de la population a été élaborée et largement diffusée.

Cette plaquette présentait :

- L'organisation administrative du syndicat, ses missions
- Le contenu d'un SCOT et sa procédure d'élaboration



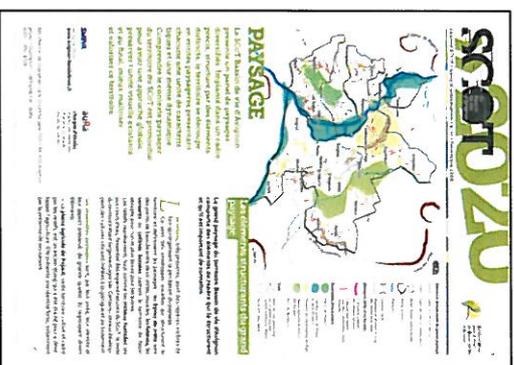
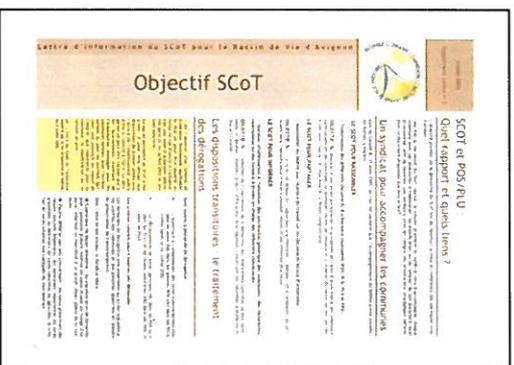
3- Réalisation trimestrielle d'une « lettre SCOT du Bassin de Vie d'Avignon »

Depuis 2005, 23 lettres ont été écrites et publiées en 1 000 exemplaires chacune. Elles ont été distribuées et mises à disposition du public dans chaque commune et intercommunalité membre du SCOT. Elles sont également téléchargeables sur le site internet du syndicat en format pdf.

Ces lettres traitent :

- Soit d'un thème particulier : économie, trame verte et bleue, paysage...
- Soit d'un point méthodologique de la procédure de SCOT

Ces lettres ont été rédigées dans un souci de vulgarisation de manière à rendre accessibles l'ensemble des informations au plus grand nombre.



4- Expositions publiques présentant les différentes phases d'élaboration et le contenu du SCOT

Une 1^{ère} exposition permanente a été élaborée en 2008 pour la phase Diagnostic, Etat initial de l'environnement et Enjeux du territoire. Les 7 panneaux A0 été intitulés :

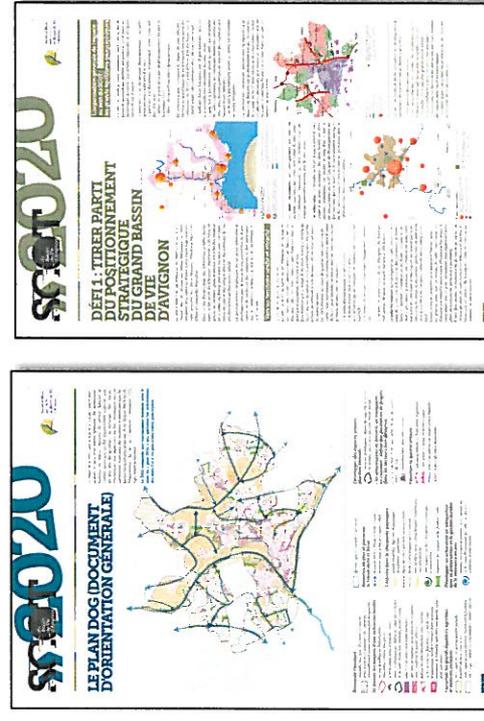
- Qu'est-ce qu'un schéma de cohérence territoriale ? A quoi sert-il ?
- Un territoire inscrit dans un contexte régional favorable
- Un cadre de vie remarquable
- Atouts menacés par l'étalement urbain et les risques
- Un territoire attractif mais qui doit être vigilant à son développement
- Un urbanisme qui a généré des disparités qu'il faut aujourd'hui rééquilibrer
- Les enjeux pour le territoire et les défis à relever pour les 10 ans à venir

Une seconde exposition consacrée au PADD et au DOG a été réalisée en 2010. Les 6 panneaux été intitulés :

- Méthode d'élaboration du SCOT ? où en sommes-nous ?
- Défi 1 : Tirer parti du positionnement stratégique du grand bassin de vie d'Avignon
- Défi 2 : Maintenir une attractivité durable et maîtrisée
- Défi 3 : Assurer l'équilibre entre les différentes vocations de l'espace
- Défi 4 : Promouvoir un urbanisme innovant et intégré
- Plan de DOG

Ces deux expositions ont été mises à disposition du public au siège de chaque intercommunalité ainsi qu'au siège du syndicat mixte du SCOT. En complément, 2 panneaux synthétiques ont été mis en place dans chaque mairie.

Ces expositions ont servi de support pour l'animation des différentes réunions publiques.



Exemple de panneaux de l'exposition

Ces différentes discussions ont fait l'objet d'articles dans la presse.
A titre d'exemple :

Dimanche 5 décembre 2010 page 1

GRAND AVIGNON

SORGUES

Une réunion publique pour présenter l'évolution du schéma de cohérence territoriale



C'est en présence d'Alain...
Le schéma de cohérence ter-
ritoriale (SCOT) du bassin
mixte de vie d'Avignon a été
présenté en conférence pub-
lique à Sorgues le 2 décembre
2010. Le maire de Sorgues,
Jean-Louis Gaudin, a été
présenté par le maire de
L'Avignon, Jean-Louis Gaudin.
Le SCOT est un document
d'urbanisme qui définit les
orientations générales de
l'aménagement du territoire
et les modalités de son
aménagement. Il est élaboré
par les communes membres
du bassin mixte de vie et
approuvé par le conseil
régional de la Région
Provence-P.C.A.D. Il a
pour objet de définir les
orientations générales de
l'aménagement du territoire
et les modalités de son
aménagement. Il est élaboré
par les communes membres
du bassin mixte de vie et
approuvé par le conseil
régional de la Région
Provence-P.C.A.D. Il a
pour objet de définir les
orientations générales de
l'aménagement du territoire
et les modalités de son
aménagement.

Mercredi 1^{er} décembre 2010 page 1

PAYS DU COMTAT

MONTEUX

Attractivité et création d'emplois : les objectifs du bassin de vie d'Avignon en 2020



Le schéma de cohérence ter-
ritoriale (SCOT) du bassin
mixte de vie d'Avignon a été
présenté en conférence pub-
lique à Montoux le 1^{er} décembre
2010. Le maire de Montoux,
Jean-Louis Gaudin, a été
présenté par le maire de
L'Avignon, Jean-Louis Gaudin.
Le SCOT est un document
d'urbanisme qui définit les
orientations générales de
l'aménagement du territoire
et les modalités de son
aménagement. Il est élaboré
par les communes membres
du bassin mixte de vie et
approuvé par le conseil
régional de la Région
Provence-P.C.A.D. Il a
pour objet de définir les
orientations générales de
l'aménagement du territoire
et les modalités de son
aménagement.

Extrait La Provence, 5 décembre 2010

Extrait La Provence, 1^{er} décembre 2010

6- La mise à disposition à la population d'un registre dans chaque commune, chaque intercommunalité et au siège du Syndicat mixte

Depuis le lancement de la procédure, un cahier de la concertation a été mis à disposition du public dans chaque commune, dans chaque intercommunalité et au siège du Syndicat Mixte.



SCOT du Bassin de Vie d'Avignon

schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bassin de Vie d'Avignon

CONCERTATION PUBLIQUE

Et vous ? Comment voyez-vous le Bassin de Vie d'Avignon en 2020 ? Comment l'imaginez-vous et surtout que souhaitez-vous qu'il devienne ?

Votre avis nous intéresse... venez déposer vos remarques, vos suggestions, vos contributions pour l'émergence d'un projet de territoire partagé...

Afin que chaque citoyen puisse disposer d'une information et s'associer à la réflexion sur le schéma de cohérence territoriale, le Syndicat Mixte a mis en place un dispositif d'information et de communication pour l'ensemble de la procédure :

Les documents d'étude sont mis à votre disposition dans les communes et dans la Communauté de Communes et au siège du Syndicat Mixte au fur et à mesure de leur élaboration. **Ils sont accompagnés d'un cahier de concertation (registre) sur lequel vous pouvez faire part de vos remarques et commentaires.**

Panneaux d'affichage, signalant les cahiers de la concertation à disposition du public

Les différents documents produits dans le cadre de l'élaboration du SCOT ont été annexés au fur et à mesure de l'avancement du projet, afin que chacun puisse émettre ces remarques (porté à connaissance, diagnostic, état initial de l'environnement, le document support pour le débat d'orientations.....)

11 remarques ont été rédigées dans ces registres, principalement par des associations (SEA Althen-Entraigues, les Sorgues Vertes, Idées...)

Les principaux points abordés sont les suivants :

- La position stratégique du bassin de vie d'Avignon sur le territoire national et ses liens avec l'Europe
- Les enjeux paysagers sur la commune de Roquemaure
- Les enjeux environnementaux et agricoles sur la commune d'Althen
- De manière générale, la protection des terres agricoles et les enjeux pour demain : à ce titre, deux exploitants viticoles sur la commune de Vedène, impactés sur le quartier du Flory souhaitent le maintien de leur activité.

Ces différentes remarques trouvent des éléments de réponse dans le projet de SCOT à savoir :

- Le contexte régional dans lequel s'inscrit le territoire du SCOT a été analysé et pris en compte. Un partenariat à l'échelle du réseau de villes du Grand bassin de vie a également été mis en avant.
- Le paysage est un thème qui a servi de fil conducteur dans le projet de SCOT
- La problématique de la préservation à long terme des terres agricoles a été intégrée. Chaque commune s'est engagée à préserver sur le long terme des terres agricoles. De plus, le SCOT recommande la mise en place d'outils opérationnels de protection telle que la ZAP.
- Concernant la commune de Vedène, les deux exploitations agricoles sont inscrites dans le secteur privilégié d'urbanisation du SCOT.

Second point : une large concertation et participation des élus du territoire

Il est important de souligner en préalable, qu'aucun document de planification n'a été élaboré à l'échelle du bassin de vie avant le lancement du schéma de cohérence territoriale.

Les élus des 4 intercommunalités, qui composent le SCOT, ont dû travailler ensemble en mettant de côté leurs divergences et appétences politiques pour se concentrer sur l'élaboration de ce document de planification.

Plusieurs instances ont permis aux élus de débattre en eux, de prioriser et mutualiser leurs efforts vers des objectifs communs. Les élus ont ainsi pu discuter lors de :

- Bureaux syndicaux : environ 70
- Comités syndicaux : environ une cinquantaine
- Réunions de secteurs : 3 secteurs ont été définis : secteur Gard, secteur Centre, secteur Bassin des Sorgues. Ces réunions ont permis à chaque maire (pas forcément élu syndical) de prendre connaissance de l'état d'avancement du projet et de s'exprimer. Environ 10 séries de réunions de secteur ont été animées.

Ce sont donc environ 150 réunions qui se sont tenues dans le cadre du SCOT



Comité Syndical, 05/05/2007, SMBVA



Des restitutions du PADD et du DOG ont été organisées dans chaque Intercommunalité et dans les communes en exprimant la demande. Ces présentations ont été menées dans le souci de rendre plus lisible la mise en œuvre opérationnelle des orientations du SCOT en les déclinant sur chaque territoire et en renvoyant aux compétences respectives de chaque collectivité.

Troisième point : l'association des personnes publiques associées, des partenaires socio-économiques et des associations tout au long de la procédure

Le projet de SCOT est le fruit d'un long travail collectif entre les élus et les acteurs du territoire.

De nombreux échanges permettant d'amender le projet ont été organisés sous diverses formes :

- Des forums d'acteurs et des ateliers consacrés aux thèmes suivants : Attractivité du territoire, Développement économique, Aménager et développer en prenant en compte les risques, Le devenir des terres agricoles, Patrimoine et énergie renouvelables, Organisation urbaine, Déplacement et intermodalité. L'ensemble de ces forums a été restitué lors de séminaire en séance plénière.



Séminaire, 15/12/2006, SMBVA

- Des réunions réunissant les PPA, les territoires limitrophes, les associations environnementales et les élus



Réunion PPA, 18/11/2010, Le PONTET (O.ALLARY)

- Des rencontres techniques avec les différents services des structures institutionnelles ou de collectivité
- Des groupes de travail thématique réunissant des acteurs socio-économiques (exemple pour l'élaboration du volet économique du SCOT)

La production régulière de documents intermédiaires transmis aux partenaires, a servi de support au débat et a permis des amendements pour l'avancée du projet.

Schéma de Cohérence Territorial du Bassin de vie d'Avignon

Etat d'avancement des réflexions pour les orientations du SCOT

Document support au débat d'orientations
pour le SCOT n° 2004-21
2004-2009

Schéma de Cohérence Territorial du Bassin de vie d'Avignon

Document de travail : esquisse du Document d'orientations générales

Document support au débat 2004-2009

Au vu de ce bilan, il est possible de constater que les modalités de la concertation définies dans la délibération n°2004-21 du 19 avril 2004 ont été menées à bien.

PARVENU A LA
PREFECTURE DE VAUCLUSE
21 DEC. 2010
BUREAU DU COURRIER

